

# **ROCHE BOBOIS S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'autorisation d'attribution d'actions  
gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 27 juin 2019  
Quinzième et seizième résolutions

# **ROCHE BOBOIS S.A.**

Société anonyme au capital de 49 376 080 €

Siège social : 18 rue de Lyon 75012 Paris

R.C.S : Paris B 493 229 280

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 27 juin 2019

Quinzième et seizième résolutions

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

A l'Assemblée générale de la société Roche-Bobois,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du code de commerce sous réserve de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-197-6 du même code, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation est fixé à 395 008 actions et ne pourra pas dépasser la limite globale de 10% du capital de la société existant à la date de leur attribution, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la seizième résolution de la présente assemblée.

Cette autorisation, si vous l'approuvez, mettra fin à toute autorisation antérieure ayant pour objet l'attribution gratuite d'actions et notamment, l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2018 qui portait sur 148.128 actions et qui n'a pas été utilisée.

Pour tenir compte du nouveau plafond s'appliquant aux attributions gratuites d'actions tel que prévu par la quinzième résolution de la présente assemblée, il vous est en outre proposé, aux termes de la seizième résolution de la présente assemblée, de modifier le plafond global pour les attributions gratuites d'actions et les options de souscription ou d'achat d'actions réalisées par le directoire sur le fondement d'autorisations conférées par l'assemblée générale fixé aux termes de la quarantième résolution de l'assemblée générale du 30 mai 2018 qui était de

148.128 actions. Ce nouveau plafond global serait en conséquence porté à 395 008 actions d'une valeur nominale de 5 euros.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Le directoire, avant d'utiliser la présente autorisation, devra recueillir l'accord du conseil de surveillance.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 5 Juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON



---

SOLANGE AÏACHE

MAZARS



---

CHARLES DESVERNOIS